

La Hague, le 5/10/2021

## Maintenir le pouvoir d'achat des retraités

La question du pouvoir d'achat revient en première ligne de la préoccupation des retraités.

La CFDT retraité de la Manche constate l'envolée de l'inflation, notamment sur des produits de base ou indispensables comme le chauffage, l'électricité ou les carburants. Les annonces du Premier Ministre ne constituent que des bricolages permettant de lisser les hausses dans le temps en espérant des jours meilleurs.

Des projets de revalorisation des pensions qui dépendent du législateur limitent cette revalorisation à 1,1 % (1) en deçà des prévisions d'évolution de l'inflation.

Vous aurez comme Parlementaire à voter la loi de finance de la sécurité sociale qui détermine notamment le niveau de revalorisation des pensions.

Nous attirons votre attention sur la nécessité d'une réelle revalorisation des retraites au niveau de l'évolution des salaires et l'adoption des règles d'indexation des pensions clairement définies et encadrées.

Les retraité-e-s méritent des règles claires écartées des aléas budgétaires et électoralistes pour la détermination des revalorisations des pensions.

En outre, la CFDT Retraités revendique une meilleure association des retraités aux fruits de la croissance.

La CFDT retraités de La Manche revendique :

- L'indexation des retraites sur les salaires
- Une retraite minimale au niveau du SMIC net
- Un système d'indexation des retraites clairement définies, encadrées.

Nous souhaitons connaître vos propositions sur ce dossier et restons à votre disposition pour vous rencontrer.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur le parlementaire, l'expression de notre haute considération.

Pour La CFDT retraités 50

Michel GOBERT  
Union Territoriale des Retraités  
Secrétaire général UTR 50

Secrétaire général  
Michel GOBERT



*(1) La Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) s'est tenue le 24 septembre 2021 - Synthèse page 19*